



BNP PARIBAS

MISE A DISPOSITION DU 1^{ER} AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2025

BNP Paribas annonce que le premier amendement au Document d'enregistrement universel et Rapport financier annuel 2024 en langue française a été publié.

Cet amendement a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 24 avril 2025 sous le n° D.25-0121-A01.

Ce document est disponible sur le site internet de BNP Paribas à l'adresse <https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux> et sur le site internet de l'AMF.